



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 27 février 2024

DELIBERATION N° 05/2024

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à l'épicerie sociale sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme REVOL Marie-Hélène, Mme RAFIA Kadija, Mme SAHUN Véronique, M. PORTE Henri-Michel

Représentées : M. OULIE Gérard, (pouvoir à Mme HAMOU THERREY Bernadette)

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme INFANTES Maryline, Mme THIBAUT Marie-Thérèse,

Absents : M. SANCHEZ Philippe, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 13

Date de convocation : 21 février 2024

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS
Secrétaire de séance : M. BARGES Remy, Mme VILORIA Jocelyne

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11 (onze).
Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
MAISON FRANCE SERVICE**

Vu Le code général des collectivités territoriales.

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, qui indique que les emplois de chaque établissement sont créés par son organe délibérant.

Vu le code de l'action sociale et des familles.

Considérant qu'au regard des difficultés majeures d'accès aux droits engendrées par la dématérialisation des démarches pour une part importante des publics, le CCAS et la Ville de Vitrolles se sont fortement positionnés sur l'enjeu de l'inclusion numérique.

Considérant qu'une stratégie globale d'inclusion numérique est ainsi travaillée sur le territoire avec, notamment, un volet médiation numérique avec des permanences assurées par un pool d'agents de la Ville et du CCAS formés.

DELIBERATION N° 05/2024 suite

Considérant que le Président de la République a annoncé le 25 avril 2019, la création d'un réseau France services.

Considérant que le CCAS a été labellisé "France Services" en 2022.

Considérant que les structures France services ont pour missions principales l'accueil, l'information et l'orientation du public, l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne, la mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires afin de pallier la fracture numérique.

Considérant que Les objectifs du projet inclusion numérique et, en particulier, les permanences de médiation numérique, porté par la Ville et le CCAS rejoignent les objectifs France services. La labellisation offrirait une visibilité, une plus grande amplitude et un lien back office avec les partenaires, pour la plupart, déjà impliqués sur le projet vitrollais.

Considérant que la Ville et le CCAS ont obtenus la labellisation Maison France services.

Considérant qu'en appui de l'équipe d'agent d'accompagnement et d'accueil le recrutement d'un conseiller numérique est souhaitable dans l'objectif d'animation numérique.

Considérant les missions d'accompagnement à l'autonomie numérique et de formation individuelle ou collective engagées par le conseiller numérique.

Considérant la convention à venir avec la Banque des Territoires en vue de participer au financement de ce poste à hauteur de 25 000€/an.

Il est proposé de recruter un conseiller numérique pour une durée d'un an.

Cet agent interviendra notamment par la mise en place d'ateliers et de modules d'intervention auprès de nos publics.

APPROUVE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents.

La création d'un poste non permanent d'adjoint administratif à temps complet, pour un accroissement temporaire d'activité, dans le cadre de la labellisation Maison France services.

AUTORISE

M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer la présente délibération, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

 BP 80001 Pour extrait conforme
13741 Vitrolles La Vice-Présidente
Cedex Maryline CZURKA